

## **ANNEXE 1**

### **Profil de compétence et d'expérience et Grille d'évaluation** (CA 2024-09-25 - 5.2)

#### ***Profil***

1. La composition du conseil d'administration (le Conseil) et les critères de base requis sont définis aux articles 7 à 16 de la LMN.

2. L'art. 7 4<sup>o</sup> de la LMN prévoit que les personnes administratrices, autres que la présidence du Conseil et la personne à la tête de direction générale, sont nommées notamment en tenant compte du Profil de compétence et d'expérience (le Profil) établi par le Conseil.

Le Conseil prend en considération les éléments suivants dans l'analyse de la candidature d'une ou d'un prospect à recommander au Ministre pour siéger au Conseil.

La personne candidate retenue doit détenir un bon amalgame de compétences reconnues ou d'expériences significatives dans les domaines suivants, pour compléter l'apport des autres personnes administratrices:

- culture (arts visuels ou muséologie);
- tourisme;
- ressources humaines;
- technologies de l'information (intelligence artificielle, informatique décisionnelle);
- intelligence de marché (marketing, commercialisation);
- droit;
- audit;
- comptabilité;
- finances corporatives;
- gestion d'entreprise;
- planification stratégique;
- gouvernance;
- gestion de projets;
- gestion des risques;
- développement des affaires local et international;
- relations publiques;
- communications/médias sociaux;
- relations gouvernementales;
- connaissances ESG (environnement, social, gouvernance)

La personne retenue doit démontrer sa capacité à contribuer de façon optimale à la mission du Musée, sa planification stratégique, son développement des affaires, incluant la consolidation et le développement des appuis philanthropiques dont il peut bénéficier.

Elle doit par son parcours être à même de saisir les enjeux liés à l'administration d'un musée d'État, organisme culturel public d'envergure, notamment en matière d'éthique, et contribuer à une gouvernance créatrice de valeur durable, et, accepte de faire preuve de disponibilité pour les activités du Conseil, du Musée et de sa Fondation.

Elle possède un intérêt marqué pour la culture en général et la mission du Musée en particulier, et détient un réseau d'affaires lui permettant d'agir comme son ambassadeur actif et développeur de liens avec des partenaires utiles. La représentativité géographique du Québec est prise en compte.

Après analyse de la matrice de compétences préparée en fonction des éléments du Profil, le CGÉ identifie les compétences requises suivantes pour la dotation de postes en 2024 :

**Grille**

<b>Candidatures :</b>						
<b>Ordre d'importance (pondération)</b>	<b>Critères à évaluer pour cette dotation:</b>					
<b>1</b>	<b>Expertise en informatique décisionnelle</b>					
<b>1</b>	<b>Expertise en intelligence artificielle</b>					
<b>2</b>	<b>Expertise en TI</b>					
<b>3</b>	<b>Diversité</b>					
<b>4</b>	<b>Âge</b>					